

DU Qualité sanitaire des bâtiments



Durée
128 heures



Composante
Service
commun
d'alternance et
de formation
professionnelle,
Polytech Angers

Présentation

Cette formation peut être suivie en intégralité ou par module.

Le bâtiment, symbole de protection et de refuge, est l'espace dans lequel on passe plus de 80% de son temps. Le dossier de l'amiante en particulier a servi de révélateur il y a quelques années : le bâti peut avoir un impact sanitaire fort.

D'autres polluants, en lien avec le bâti, ont des conséquences sanitaires connues : plomb dans les peintures, radon, légionelles, monoxyde de carbone... En parallèle, la veille scientifique et technique conduit à considérer des nouvelles sources de risque pour la santé : composés organiques volatils, semi-volatils, nanomatériaux...

En évolution permanente (écoconstruction, réglementation thermique et étanchéité à l'air du bâtiment, accessibilité, matériaux bio-sourcés...), le secteur du bâti doit également embrasser la qualité sanitaire.

L'enjeu de la construction durable se situe au-delà des performances thermiques et écologiques : confort et qualité d'usage, lumière et acoustique, qualité sanitaire sont autant

d'objectifs à atteindre, qui nécessitent une montée en compétence des professionnels du bâtiment.

Objectifs

- * Identifier et évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement bâti ;
- * Participer à la conception et à la rénovation de bâtiments respectueux de la santé ;
- * Intégrer la santé environnementale, en lien avec le bâti, dans sa pratique professionnelle.

Les + de la formation

[CANDIDATURE EN LIGNE jusqu'au 29 avril](#)

Partenaire :



Admission

Conditions d'accès

- * Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine;
- * Ou à défaut, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme.
- * Inscription : [🔗 CANDIDATURE EN LIGNE](#) jusqu'au 29 avril
- * Sélection des dossiers : début janvier (sur dossier et éventuellement télé-entretien)
- * Dates de la formation : de fin janvier à juillet (examen : production écrite et soutenance en juillet)

Public cible

- * Professionnels du bâtiment : maîtres d'ouvrage publics et privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études techniques ;
- * Ingénieurs et techniciens des services bâtiment, hygiène, santé publique des collectivités locales et territoriales ;
- * Ingénieurs et techniciens des administrations des ministères de la santé, du logement et de l'environnement, et services déconcentrés associés ;
- * Ingénieurs et techniciens d'établissements publics en lien avec le bâtiment (ADEME, Cerema...);
- * Experts de la rénovation énergétique (Conseillers rénovation info service...).

Droits de scolarité

Coût de la formation :

- * DU en totalité : 2500 euros + droits universitaires
- * Pour les modules 1, 2 ou 3 : 750 euros
- * Pour les modules 4 : 670 euros.

Infos pratiques

Contacts

Sylvie Lailler

☎ 02.44.68.86.98

✉ sylvie.lailler@univ-angers.fr